Docu 44870 p.1

Arrêté ministériel portant agrément de la ville de Châtelet, en tant que partenaire apportant de l'aide aux justiciables

A.M. 13-12-2017 M.B. 20-02-2018

Par arrêté ministériel du 13 décembre 2017, la ville de Châtelet, sise rue Gendebien 55, à 6200 CHATELINEAU, est agréée en qualité de partenaire apportant de l'aide aux justiciables.

La Ville de Chatelet est agréée pour exercer la mission suivante :

- aide psychologique pour l'arrondissement judiciaire du Hainaut.

L'agrément prend effet le 1er janvier 2018 pour une durée de six ans.